



PSYCHOLOGUE CLINICIEN, REFERENT NATIONAL PREVENTION
Service de Soutien Psychologique Opérationnel
PARIS 12ème arr.
H/F (CDI temps plein)

La Police nationale recrute pour le service de soutien psychologique opérationnel (réseau de 120 psychologues) un psychologue clinicien, référent national prévention (PRNP).

Activités principales :

La police nationale dispose depuis 1996 d'un service de soutien psychologique opérationnel (SSPO) composé à ce jour de 120 psychologues cliniciens répartis sur l'ensemble du territoire (DOM-COM compris). Le SSPO est organisé en cellules de soutien psychologique opérationnel (CSPO), coordonnées par les PCZ (psychologues coordinateurs zonaux). Il est en charge de l'accompagnement psychologique des personnels de police.

Dans le cadre du renforcement du SSPO en 2022, 20 nouveaux postes ont été créés dont 8 d'entre eux plus spécifiquement dédiés à la prévention : les 7 psychologues référents prévention (PRP) déployés au niveau zonal et au niveau central, le psychologue référent national prévention (PRNP). Il anime et pilote, au sein du SSPO, les projets relatifs à la prévention (en tant qu'autorité technique des PRP).

Ces postes ont pour objectif de renforcer l'action de sensibilisation du SSPO et d'insuffler par ces moyens dédiés une dynamique qui permettra de déployer largement de nouvelles actions de prévention.

Le PRNP est, au sein de l'équipe centrale du SSPO et en lien avec les PRP, l'interlocuteur privilégié des responsables hiérarchiques et autres partenaires internes concernant l'organisation des mesures de prévention mises en œuvre par le SSPO en matière de risques psychologiques.

De par ses compétences dans le champ de la prévention des risques psychologiques liés aux métiers de la police tels que l'usure professionnelle, le traumatisme vicariant, le psycho-traumatisme ou le risque suicidaire, et de par son positionnement au sein du SSPO, il est chargé de :

- Participer au sein de la DGPN et de la SDPAS en particulier, à la réflexion conduite en matière de prévention afin de faire évoluer la politique institutionnelle et développer de nouveaux projets. Il sera notamment un appui pour les directions centrales qui souhaitent développer des actions spécifiques de prévention ;
- Décliner et adapter au SSPO les orientations institutionnelles en matière de prévention en concevant, en lien avec les PRP notamment, des outils et contenus adaptés et qui pourront être déployés par les psychologues cliniciens du SSPO ;
- Développer une communication préventive (interne et externe) qui vise à promouvoir les comportements liés au maintien de la santé psychique en milieu professionnel, en lien avec le service de la médecine de prévention ;
- Déployer au sein des services rattachés aux directions centrales une clinique institutionnelle et groupale, au titre de l'accompagnement préventif des collectifs exposés ;
- Animer sur le plan national et éventuellement international un réseau de partenaires extérieurs dans le domaine des programmes de prévention en milieu professionnel ;
- Développer l'activité d'étude et de recherche en matière de prévention des risques spécifiques aux métiers de la police nationale.

Profil :

Psychologue en possession d'un D.E.S.S. ou MASTER II Pro de psychologie clinique ou en psychologie de la santé, ayant une expérience professionnelle en institution et dans le domaine de la prévention d'au moins 5 ans.

Un DU ou une spécialisation dans les domaines tels que la clinique du travail, les interventions travail et santé, l'animation de groupes, la prévention des RPS, la psychologie de la santé sont attendus ainsi que des compétences spécifiques en clinique groupale (conduite de réunion, groupes de parole ou d'échanges sur la pratique professionnelle, ect...).

Une appétence pour la conception et la conduite de projet, ainsi que des facilités rédactionnelles et dans le domaine de la communication sont nécessaires.

Une capacité à exercer dans un cadre hiérarchisé, ou en lien avec différents partenaires institutionnels, dans un milieu où la culture professionnelle est très forte sera demandée, ainsi qu'une capacité de travail en réseau. L'aptitude à s'adapter à des situations exceptionnelles et une certaine flexibilité de ces horaires de travail sont également recherchées. L'activité du service demande rigueur et discrétion, dans le respect des règles déontologiques inhérentes à la profession.

Conditions d'emploi :

Le psychologue est recruté en CDI.

Il dispose d'une journée de temps FIR par semaine dédiée à l'actualisation de ses connaissances et à la réflexion sur sa pratique.

Le poste est à temps plein et non compatible avec un exercice libéral ou un autre emploi à temps partiel.

Ce poste implique des déplacements réguliers à l'échelle du territoire national.

28 - 35k€ (reprise d'ancienneté sous conditions - évolution indiciaire automatique)

25 jours de congés annuels + 22 ARTT

Modalités de recrutement :

CV et lettre de motivation à adresser à : drcpn-sdpas-sspo@interieur.gouv.fr

Pré-sélection des candidatures sur dossier avant convocation à un jury de recrutement.